

## PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

SASU 2MS FOOD

Siège social : 30 Rue de Margate – 59240 Dunkerque

SIREN : 930 965 322

L'an 2026, le 13 avril,

L'associé unique, Monsieur NJOO EKOULE ARTHUR, décide ce qui suit :

### ARTICLE 1 – MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société.

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- La préparation, fabrication et vente de plats cuisinés ;
- La restauration rapide, sur place, à emporter ou en livraison ;
- L'activité de traiteur et prestations événementielles ;
- La vente de produits alimentaires sur les marchés, foires, événements et en commerce ambulant ;
- L'exploitation de Food truck ou stand de restauration mobile ;
- La vente via plateformes numériques et marketplaces ;
- Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. »

### ARTICLE 2 – MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts sont modifiés en conséquence.

### ARTICLE 3 – POUVOIRS

Pouvoir est donné au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités.

Fait à Dunkerque, le 13 avril 2026

L'associé unique.

